

Gardien(ne) de la paix

Agent de police, le gardien de la paix effectue des missions de contrôle et de surveillance. En fonction de son affectation, il est à pied d'oeuvre dans les commissariats, dans les rues, sur les routes ou lors des manifestations publiques.

Nature du travail

En uniforme, le gardien de la paix veille au respect de l'ordre public et à la sécurité des biens et des personnes. Ses missions varient en fonction de son service d'affectation.

En sécurité publique, c'est un policier généraliste. C'est lui qui patrouille dans un quartier, garde un bâtiment public, constate les accidents, régule la circulation... Lorsqu'il surveille un secteur, les vols, bagarres, cambriolages, le tapage nocturne... constituent son quotidien. Il peut également être chargé d'accompagner des fonds ou de transférer un détenu. À la préfecture de police de Paris, cet agent peut assurer certaines missions plus spécifiques : transport des malades, secours routier, protection des personnalités...

Conditions de travail

Fonctionnaire du ministère de l'intérieur, le gardien de la paix se situe au premier niveau dans la hiérarchie des policiers. Encadré par un commissaire ou un lieutenant de police, il peut être affecté dans les différents services de la police nationale : commissariats, police judiciaire, compagnies républicaines de sécurité, police aux frontières, ou encore à la Préfecture de police de Paris. En civil ou en uniforme, toujours armé, il travaille essentiellement en équipe. Suivant son service d'affectation, il peut être sédentaire ou mobile. Dans la police de proximité, il est amené à se déplacer très souvent dans un secteur donné. Il surveille les rues, à pied ou en voiture, avec un ou deux collègues. Il effectue également certaines tâches (enregistrement des plaintes, travaux de recherche...) depuis son bureau.

Comme tous les policiers, son emploi du temps est souvent variable. Dans un commissariat où les équipes se relaient, il peut travailler tôt le matin, être de service en soirée ou assurer une permanence le week-end. A la PJ, il est tributaire des événements : une affaire qui tombe le soir peut le mobiliser toute la nuit... Plus ou moins exposé selon son affectation, l'agent exerce un métier qui reste humainement difficile : agressions, infractions, vols, trafics divers voire meurtres font en effet partie de son univers de travail.

En début de carrière, cet agent de catégorie C gagne **1 222 euros net par mois**. Avec de l'ancienneté, il peut passer des concours internes pour exercer de nouvelles responsabilités et évoluer vers un rôle d'encadrement. Au bout de six ans de service, un gardien de la paix peut ainsi devenir brigadier, puis brigadier major de police. À ce dernier grade, sa rémunération mensuelle nette est de 2 189 euros.

Profil

Le sens du devoir, la droiture morale, l'engagement au service de l'État sont des notions qu'il est important de posséder pour faire carrière dans la police nationale. Un certain courage et une très bonne condition physique s'imposent également si l'on souhaite devenir gardien de la paix.

Qu'il s'agisse de surveillance, de contrôles ou d'arrestations, celui-ci doit faire preuve de calme et de diplomatie. Le sens du travail en équipe est également indispensable dans toutes ses missions. Enfin, de bonnes capacités d'adaptation sont nécessaires pour gérer des personnes et des situations toujours différentes.

Sources et ressources

Publication Onisep :

[Choir la fonction publique, Les dossiers, 2004, Onisep](#)

[Les métiers de la sécurité, Voie pro, 2006, Onisep](#)

[La fonction publique et ses métiers, Les dossiers, 2006, Onisep](#)

Adresses Utiles :

- Direction de l'administration de la police nationale, 63020, Clermont-Ferrand, 04 73 19 52 00
Numéro vert : 0800 22 08 00

Site web : <http://www.interieur.gouv.fr>.